



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020
INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **25 mai 2020**, sur convocation envoyée le 18 mai 2020 de M. Nicolas JACQUIER, maire, le Conseil municipal s'est réuni à 19h sur convocation ordinaire.

Les membres présents : Danièle BEAUX-SPEYSER, Nicole BISILLIAT-DONNET, Damien BLANC, Marie-Thérèse CICERO, Rudolph DI GIORGIO, Laura DIDELLE, Philippe ESTIEU, Marie GONCALVES, Maryline HUSSON, Nicolas JACQUIER, Michel JARGOT, Agron KALLABA, Joëlle LUNARDELLO, Gauthier MARGUET, Pietro MINNITI, Guillaume MISTER, Philippe POLLET, Flore QUAY-THEVENON, Marie-Thérèse SALOMON, Audrey TEXIER, Michel TRAVERS, Laurence VILLAINNE, Jean-Claude WISPELAERE

➤ **SOUS LA PRESIDENCE DE M. Nicolas JACQUIER, MAIRE SORTANT**

↳ DISCOURS de M. JACQUIER

« Bonjour à toutes et tous,

Merci au public d'être présent malgré des conditions particulières, bienvenue à vous.

Mesdames et Messieurs les élus, soyez les bienvenus au conseil municipal.

Un peu plus de deux mois se sont écoulés entre les élections du 15 mars dernier et ce soir, deux mois marqués par une crise sanitaire mondiale, par le confinement de près de la moitié de l'humanité, par une économie frappée au cœur et dont on ne connaît pas encore la capacité à encaisser le coup porté, marqués enfin par un nombre de décès à date de 350 000 personnes dans le monde.

Notre nation, la France, n'avait pas connu une situation de ce type depuis plus de 100 ans. Une période durant laquelle, en partenariat avec l'équipe municipale précédente, nous avons échangé sur les actions à mener.

L'engagement des élus est un devoir certes, mais je tiens ici à souligner la qualité morale du comportement de tous les élus, ceux du mandat précédent ainsi que le nôtre, qui a permis facilement et sans assise administrative entre deux équipes qui vont se succéder, la mise en œuvre d'une collaboration inédite, fertile et au service de l'intérêt général.

Le conseil de ce soir est soumis à ce contexte particulier, il ne se tient pas à la mairie mais à la salle polyvalente, ce qui doit probablement constituer une première, nous sommes plus espacés qu'à l'accoutumée, chacun a apporté son stylo, nous sommes masqués.

L'installation d'une nouvelle équipe écrit une page de l'histoire communale, l'installation de ce soir, celle du 11^{ème} conseil de la 5^{ème} république revêt un caractère particulier. A notre échelle et humblement, ce conseil est historique à plus d'un titre. La tenue sous cette forme de notre assemblée, ainsi décrite, peut inquiéter qu'en à la gravité de la situation et de ce qu'elle impose comme sécurité sanitaire, elle montre aussi, que malgré tout, la démocratie peut s'exprimer et l'outil républicain fonctionner.

Avant de proclamer les résultats et de passer la parole à la doyenne de notre assemblée, je vous propose de nous lever et d'observer une minute de silence afin de marquer solennellement et républicainement notre soutien et notre compassion à toutes celles et ceux qui ont été éprouvés depuis le début de cette crise. »

M. JACQUIER donne ensuite le résultat des élections municipales soit :

INSCRITS = 2223

VOTANTS = 1004

VOIX = 683 pour Agir en Cœur et 321 pour Osons Drumettaz-Clarafond

Puis constate l'élection de : Danièle BEAUX-SPEYSER, Nicole BISILLIAT-DONNET, Damien BLANC, Marie-Thérèse CICERO, Laura DIDELLE, Rudolph DI GIORGIO, Philippe ESTIEU, Marie GONCALVES, Maryline HUSSON, Nicolas JACQUIER, Michel JARGOT, Agron KALLABA, Joëlle LUNARDELLO, Gauthier MARGUET, Pierre MINNITI, Guillaume MISTER, Philippe POLLET, Flore QUAY-THEVENON, Marie-Thérèse SALOMON, Audrey TEXIER, Michel TRAVERS, Laurence VILLAINNE, Jean-Claude WISPELAERE

Il déclare alors le Conseil Municipal au complet et les membres du Conseil municipal installés dans leur fonction.

Il passe ensuite la parole à la doyenne : Danièle BEAUX-SPEYSER

➤ **SOUS LA PRESIDENCE DE Danièle BEAUX-SPEYSER, DOYENNE D'AGE (art L 2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales)**

↳ DISCOURS de Mme BEAUX-SPEYSER

« Mesdames, Messieurs, Bonsoir à tous,

Je dois à une circonstance bien involontaire d'avoir le privilège de m'adresser à vous ce soir, et donc pour occuper une pareille position je n'ai strictement aucun mérite particulier qui soit lié aux qualités que je pourrais avoir.

Cela ne découle en effet que de la stricte application d'une mesure réglementaire.

Ce conseil municipal que nous allons vivre ce soir, et qui pour plusieurs d'entre vous est une première, aurait dû déjà se dérouler il y a 2 mois. Vous connaissez comme moi les circonstances bien particulières qui en ont obligé le report.

A partir de ce soir, l'engagement que vous avez pris en vous présentant aux élections municipales et qui plus est en étant élus, va prendre tout son sens.

Nous devons faire en sorte que les décisions qui seront prises, reflètent les aspirations des concitoyens dans leur ensemble et servent les intérêts de notre commune, et d'une manière ou d'une autre que cette situation crée entre nous une solidarité, quelles que soient les difficultés rencontrées.

Ici, nous sommes au service du public, jamais pour un intérêt privé.

Personnellement, je suis particulièrement heureuse de continuer l'aventure municipale avec ceux qui étaient déjà présents lors du précédent mandat, et je félicite pour leur engagement tous les nouveaux qui entrent au conseil pour la première fois.

Je formule le vœu que continue de régner au sein de ce conseil officialisé ce soir, un même climat de respect mutuel, d'écoute réciproque, de sérénité dans les échanges et d'efficacité dans les décisions. Il est important de montrer à nos électeurs un visage calme et apaisé d'un Conseil Municipal prêt à travailler pour le bien de tous et le respect de chacun. »

↳ **ELECTION DU MAIRE**

Mme BEAUX-SPEYSER déclare le quorum atteint, tous les conseillers étant présents, et annonce l'élection du Maire.

Elle propose la désignation de Laura DIDELLE, benjamine, comme secrétaire de séance, désignation approuvée.

Elle rappelle que le maire est élu au scrutin secret, à la majorité absolue et qu'il convient donc de constituer un bureau de vote et de désigner 2 assesseurs qui pourraient être

- Mme Laurence VILLAINNE
- M Michel JARGOT
- (+ Laura DIDELLE, secrétaire)

⇒ Désignation approuvée.

M. le Maire donne la parole à M. Philippe ESTIEU

↳ DISCOURS DE M. Philippe ESTIEU

« Monsieur le maire, mes chers collègues,

Au nom des Conseillers Municipaux de la liste « Osons Drumettaz-Clarafond », je souhaite tout d'abord vous exprimer combien nous sommes heureux et fiers de pouvoir œuvrer pour l'intérêt général de notre commune et de ses habitants, et ainsi de siéger au sein du Conseil Municipal.

Je tiens à remercier les électrices et électeurs qui, le 15 mars dernier, nous ont accordé leur confiance, malgré le contexte très particulier et difficile de l'élection.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble de l'équipe des 23 membres de notre liste. Menés par un engagement et une volonté de s'investir pour notre commune, ils ont œuvré pour que nos concitoyens puissent bénéficier d'un débat démocratique. Ce qui n'avait pas été le cas lors de la précédente élection municipale de 2014.

La campagne est terminée, l'heure est au travail

La campagne électorale se conjugue désormais au passé, les électeurs ont tranché, maintenant l'heure est au travail. Suite à ces élections, une majorité légitime incontestable a été désignée, mais la minorité a aussi sa légitimité.

Question de l'emplacement des bureaux de vote

En parlant d'élections, j'ouvrirai juste une parenthèse. Une parenthèse relative à l'emplacement géographique des bureaux de vote. Je m'explique : la commune comporte 2 bureaux de vote, représentant schématiquement le « haut » et le « bas » de la commune. Réunir les 2 bureaux de vote dans le même emplacement est pour nous une distorsion de l'égalité d'accès des électeurs aux bureaux de vote. Pendant plusieurs élections, les électeurs du « bas » ont pu venir exprimer leur suffrage à la salle du Moulin. Dans un souci d'équité, nous vous demandons que soit réétudiée cette question de l'emplacement des bureaux de vote, sachant que de nouvelles élections vont rapidement arriver en 2021 (départementales et régionales). Mais ce n'est pas le sujet de ce soir, et je me permettrai de revenir sur ce sujet lors d'un prochain conseil municipal.

L'élection du maire et des adjoints

Le sujet de ce soir est l'installation du nouvel exécutif. Aussi, dans la droite ligne de l'esprit républicain qui nous anime, nous tenons à vous féliciter, Monsieur le maire, pour votre élection et nous associons à ces félicitations vos collègues qui dans quelques minutes vont être élus adjoints pour former le nouvel exécutif de notre commune.

Une opposition constructive, vigilante et responsable

Monsieur le maire, pendant les six années qui viennent, nous allons travailler ensemble. Nous formerons l'équipe de l'opposition municipale. Tout en assumant pleinement notre rôle de conseiller municipal à part entière, charge qui nous a été confiée par nos concitoyens, nous tiendrons activement notre rôle d'opposants. Nous assumerons notre rôle de manière ferme et courtoise, en rejetant toute polémique stérile ou inutile. Nous serons une opposition constructive, vigilante et responsable :

- *Constructive, car nous aurons toujours à cœur d'agir de façon positive pendant le mandat qui s'ouvre. Nous agissons avec une fidélité aux valeurs que nous avons défendues durant la campagne électorale : démocratie participative, respect d'une éthique en politique, développement durable et urbanisme maîtrisé, bien vivre ensemble. Vu le contexte en matière de finances publiques et les temps incertains qui sont devant nous, je rajouterai une extrême rigueur budgétaire. Il est nécessaire d'être dès à présents exemplaires, mais aussi d'anticiper des lendemains difficiles en matière de finances des collectivités locales.*
- Durant les 6 années qui viennent, dans tous ces domaines, nous ferons des propositions. J'espère que vous serez attentif à celles-ci car nul maire, nul exécutif ou majorité municipale ne détient à lui seul la vérité. Toute contribution au développement de notre commune, à l'amélioration concrète de la vie des habitants, devra être examinée dans un état d'esprit positif, quel qu'en soit l'auteur, ou quelle qu'en soit sa place au sein de cette assemblée. Dans ce cadre, Monsieur le maire, nous vous demandons de reconnaître nos droits d'élus minoritaires dans les textes, mais aussi dans l'esprit et dans l'acceptation du débat.*

Mme BEAUX-SPEYSER propose alors la candidature de **M. Nicolas JACQUIER** et demande s'il y a un autre candidat.

Dans la mesure où il n'y a pas d'autre candidat, elle propose à chaque élu d'utiliser 1 bulletin (déposé devant chaque conseiller, mis à disposition à côté de l'urne) pour le vote et d'aller le déposer dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, le Bureau de vote procède au dépouillement

Et Mme BEAUX-SPEYSER annonce les résultats :

NOMBRE DE VOTANTS : 23

NOMBRE DE VOIX : 23

Nicolas JACQUIER = 19

Bulletins blancs = 4

⇒ Mme BEAUX-SPEYSER proclame NICOLAS JACQUIER maire et précise qu'il est immédiatement installé dans ses fonctions. Elle lui remet l'écharpe tricolore.

➤ SOUS LA PRESIDENCE DE Nicolas JACQUIER, nouvellement élu

↳ DISCOURS de M. Nicolas JACQUIER, Maire

« Avant de procéder à la mise en œuvre de la suite de notre ordre du jour, je souhaite vous adresser quelques mots en tant que Maire nouvellement élu.

En ce jour et pour la deuxième fois de ma vie, je prends mes fonctions de maire de la commune, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous venez de me témoigner.

Sauf cas exceptionnels bien sûr, nous sommes désormais le conseil municipal de DRUMETTAZ CLARAFOND pour les 6 années à venir,

Je vous demande en cet instant d'avoir une pensée pour toutes les personnes qui nous ont précédés dans cette fonction, nous prenons aujourd'hui, un relais.

Nous sommes le relais de proximité de la République Française, en contact direct avec les concitoyens, NOS concitoyens.

Notre assemblée est issue de deux listes, il y a dans les programmes initiaux de chacune d'entre elles des points communs, majeurs, il y a également des divergences.

Concernant les divergences, elles devront être minimisées le plus possible pour servir le plus grand nombre de nos concitoyens de la manière la plus qualitative possible. L'opposition pour l'opposition / la majorité pour la majorité ne constituent pas le terreau le plus fertile pour la commune.

Au service de la commune, il n'y a pas de camp. Il n'y a que les bonnes volontés de ceux qui aiment leur territoire. Il n'y a que les compétences, les idées et les convictions de ceux qui sont animés par la passion de l'intérêt général.

Durant notre première année de mandat, une réflexion particulière sera engagée suite à la crise sanitaire.

Entre la période de campagne terminée et la période de l'action qui débute, la crise sanitaire qui se déroule à modifier le contexte et les attentes. Il est nécessaire de nous interroger à nouveau sur certains points et compléter/modifier si besoin est les actions projetées. Les engagements seront tenus, mais il nous faut intégrer dans notre politique les changements que la crise actuelle a induits.

La place qui est désormais la vôtre est la meilleure possible pour ceux et celles qui « veulent servir », elle est parfois inconfortable, privilégiez toujours, le fond à la forme.

Durant 6 ans, je ferai mon maximum pour que nos travaux soient les plus fertiles possibles, pour que chacun d'entre nous puisse exprimer son engagement et le concrétiser, je ferai le maximum pour ne pas vous décevoir.

Bon mandat à toutes et tous. »

• *Nous serons une opposition vigilante car nous demanderons la transparence et l'accès aux informations. De nouvelles méthodes sont indispensables pour nous permettre à tous de travailler de manière efficace. Nous assumerons pleinement notre rôle de contrôle démocratique de l'action de votre exécutif municipal. Enfin, nous souhaitons que le conseil municipal permette, non seulement de voter les actions et projets de la commune, mais qu'il soit également un lieu d'évaluation des politiques publiques locales mises en œuvre.*

• *Enfin, nous serons une opposition responsable, car il est évident que vous pourrez compter sur nous à chaque fois que l'intérêt général de notre commune l'exigera. Il va de soi que nous nous mettons au service de tous les habitants de Drumettaz-Clarafond dans le cadre du mandat qu'ils nous ont confié. Nous sommes tous, en priorité et en dehors de toute autre considération, des serviteurs de la cause de notre commune.*

Un conseil municipal est une institution républicaine essentielle dont les citoyens doivent s'identifier et au sein de laquelle nous devons être fiers de siéger ensemble, majorité et minorité. Pour les habitants qui nous observent et suivent nos travaux, nous devons veiller à ce que son image soit positive, à ce que son fonctionnement et notre comportement soient exemplaires ! Dans une période où le discrédit touche la classe politique, nous veillerons à ce que notre assemblée soit avant tout un lieu de travail, un lieu de débat respectueux, de qualité, le plus élevé possible, et un lieu de décisions.

En conclusion

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les futurs adjoints, vous avez reçu de nos concitoyens une mission. C'est le mandat de la proximité avec les habitants, de l'action concrète alors exercez-le pleinement. Monsieur le maire, donnez-vous les moyens d'être le maire de proximité et présent que réclament nos concitoyens.

En conclusion, vous l'aurez compris, c'est dans un esprit ouvert et constructif que les élus de de l'opposition municipale abordent ce nouveau mandat. Vous l'aurez aussi compris, ce qui nous anime, c'est la volonté d'être utiles à notre commune et à ses habitants et vous pourrez compter sur nous pour défendre l'intérêt général de nos concitoyens. »

S'agissant des propos de M. ESTIEU, M. le Maire prend note d'une position d'opposition marquée, souligne sa surprise sur cette proportion et rappelle que son souhait est l'unité.

- :- :-

↳ FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En application des articles L2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la Commune peut disposer de 6 adjoints (soit 30 % de l'effectif) et il est donc proposé de fixer à 6 le nombre d'adjoints.

⇒ *Mise aux voix, cette proposition est adoptée (il y a 3 abstentions Mme VILLAINNE, MM ESTIEU et DI GIORGIO)*

↳ ELECTION DES ADJOINTS

M. Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel et indique qu'une seule liste a été déposée et remise à chaque Conseiller.

Il en donne lecture :

- 1^{ère} adjointe : Danièle BEAUX-SPEYSER
- 2^{ème} adjoint : Damien BLANC
- 3^{ème} adjointe : Marie-Thérèse SALOMON
- 4^{ème} adjoint : Philippe POLLET
- 5^{ème} adjointe : Audrey TEXIER
- 6^{ème} adjoint : Jean-Claude WISPELAERE

M. le Maire indique les formalités d'élection : l'élection des Adjoints se fait sous le contrôle des membres du Bureau précédemment désignés, la liste a été déposée devant chaque élu ainsi qu'une feuille vierge et il invite les Conseillers à déposer le bulletin de leur choix dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, le Bureau de vote procède au dépouillement

Et M. le Maire annonce les résultats :

NOMBRE DE VOTANTS : 23

NOMBRE DE VOIX : 23

Liste Agir en Chœur = 20

Bulletins blancs = 3

⇒ **SONT DONC ELUS ADJOINTS :**

- 1^{ère} adjointe : **Danièle BEAUX-SPEYSER**
- 2^{ème} adjoint : **Damien BLANC**
- 3^{ème} adjointe : **Marie-Thérèse SALOMON**
- 4^{ème} adjoint : **Philippe POLLET**
- 5^{ème} adjointe : **Audrey TEXIER**
- 6^{ème} adjoint : **Jean-Claude WISPELAERE**

↳ INFORMATION

En application de l'article 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire donne communication des délégations qu'il a décidé d'attribuer à ses adjoints :

- **A Danièle BEAUX-SPEYSER, 1^{ère} adjointe :**
⇒ **L'ADMINISTRATION GENERALE, LES AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES dont le Logement social**
- **A Damien BLANC, 2^{ème} adjoint :**
⇒ **LE DROIT DU SOL ET LA POLITIQUE FONCIERE DONT L'AGRICULTURE**
- **A Marie-Thérèse SALOMON : 3^{ème} adjointe :**
⇒ **LES FINANCES dont Politique des ACHATS, ET LES RELATIONS ECONOMIQUES**
- **A Philippe POLLET, 4^{ème} adjoint :**
⇒ **LES TRAVAUX, LA VOIRIE ET L'ENVIRONNEMENT**
- **A Audrey TEXIER, 5^{ème} adjointe :**
⇒ **LA COMMUNICATION EXTERNE, et LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**
- **Jean-Claude WISPELAERE, 6^{ème} adjoint :**
⇒ **LES ASSOCIATIONS, LA CULTURE, LE SPORT dont la gestion des EQUIPEMENTS SPORTIFS et L'EVENEMENTIEL**

Il informe également avoir souhaité donner délégation à un conseiller municipal (conformément aux possibilités offertes par l'article L 2122-18 du CGCT) :

- **A Guillaume MISTER :**
⇒ **LES ECONOMIES D'ENERGIE et organisation de RENCONTRES CITOYENNES**

M. le Maire donne ensuite la parole à M. DI GIORGIO

↳ INTERVENTION de M. Rudolph DI GIORGIO

*« Monsieur le Maire,
Chers nouveaux collègues,*

À mon tour de vous adresser mes félicitations pour votre élection et réélection. Vous entrez ainsi dans le club restreint des maires se succédant à eux-mêmes.

Ayant inscrit par la sémantique votre mandat 2020 - 2026 dans l'action, qui plus est collective, nous vous souhaitons bonne chance et espérons que vous mènerez notre commune dans la seule direction possible, celle de la primauté à l'intérêt général.

Cette élection a été comme vous le savez l'occasion pour nous de se présenter pour la première fois aux suffrages dans un contexte inédit. Nous sommes très heureux d'avoir pu contribuer au débat démocratique, en faisant notamment diminuer drastiquement le taux de bulletins nuls et blancs, taux le plus bas atteint des 20 dernières années. Malheureusement, la participation a été faible, également la plus faible des 20 dernières années.

Pour faire suite à l'élection de ce nouveau conseil municipal, nous devenons vos collègues et œuvrerons à vos côtés pour faire honneur à la devise communale : Drumettaz-Clarafond, terre d'équilibre.

On peut s'interroger sur la nécessité de recourir à 6 maires adjoints dans une commune de moins de 3000 habitants. Ce n'est pas parce que la loi autorise un nouveau plafond que celui-ci doit être automatiquement considéré comme acquis. Les finances publiques vont se tendre comme jamais suite à cette crise sanitaire sans précédent, et un premier signal aurait pu être envoyé dès votre élection pour faire réaliser des économies à notre commune.

Comme indiqué dès le soir de l'élection, nous serons constructifs et fidèles à nos idées : éthique en politique, développement durable, démocratie participative et urbanisme maîtrisé.

Ainsi Monsieur le Maire, si nous devons mettre en avant 5 idées de notre programme, et ainsi vous permettre d'œuvrer pour tous les habitants, nous vous demandons d'agir en faveur des points suivants :

- Premièrement, la consultation des habitants et l'information en amont des décisions et non en aval doivent être renforcées, car l'échange est toujours positif, et que c'est par l'échange, la confrontation, l'exposition aux nouvelles idées que des solutions émergent et permettent de se remettre en question, en faisant ainsi honneur au mandat de proximité que vous avez reçu,*
- Deuxièmement, le vote du financement d'une journée annuelle de formation aux gestes qui sauvent pour qu'un maximum de Drumettantes et Drumettants puissent en bénéficier tout au long de ce mandat,*
- Troisièmement, une solution durable pour mettre un terme aux 3 services cadencés de la cantine scolaire,*
- Quatrièmement, le verdissement des principaux bâtiments communaux pour que la commune montre l'exemple et que l'écologie ne soit pas une simple touche ou variable d'ajustement mais bien une donnée à part entière dans l'équation que l'élu doit dorénavant résoudre au quotidien,*
- Et enfin la suppression des emplacements réservés qui figurent au PLUI secteur Terrailers qui concernent l'eau potable et la voirie afin de sanctuariser cette zone agricole et ainsi ne jamais l'ouvrir à l'urbanisation.*

Chers nouveaux collègues, nous vous remercions de votre écoute et sommes très heureux de faire partie de ce nouveau conseil municipal. »

S'agissant de l'intervention de M. DI GIORGIO, M le Maire précise prendre bonne note des demandes, l'ensemble de celles-ci sera travaillé, en particulier le sujet du pôle préférentiel. Concernant ce point, M le maire rappelle qu'il a été précisé à plusieurs reprises, lors des réunions qui se sont déroulées en visio-conférence depuis les élections, qu'une intervention de Métropole Savoie aurait lieu d'ici fin 2020 afin de préciser les contours du sujet.

Concernant toujours le point portant sur la zone des Terrailers, il note une nette distorsion entre la position évoquée pendant la campagne électorale par Messieurs DI GIORGIO et ESTIEU dans la presse, stipulant acceptable une diminution du nombre de logements à 500, et celle annoncée ce soir de sanctuariser sans aucun logement cette même zone.

M. le Maire précise qu'il ne lui semble pas responsable de se comporter ainsi. Qu'une demande différente et plus engagée encore que la position électorale prise durant la campagne traduit un comportement d'opposition non bénéfique à la commune, une forme de déresponsabilisation issue du résultat du scrutin du fait d'être « l'opposition », de ne pas se sentir en responsabilité. Il invite une nouvelle fois l'ensemble des élus à faire corps.

S'agissant de la remarque émise sur le nombre d'adjoints, M. JACQUIER rappelle que la commune, par son nombre d'habitants croissant, nécessite bien ces 6 adjoints afin d'améliorer encore le service rendu, en particulier sur les affaires courantes dont les délais de traitement ont tendance à croître. Il précise que s'agissant de l'allusion aux indemnités, l'enveloppe à laquelle les élus auraient droit ne sera pas utilisée dans sa totalité comme cela est déjà le cas depuis 2014. Cela fera l'objet d'une délibération à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Il propose de continuer l'ordre du jour s'il n'y a pas d'autres interventions.

: - :- :-

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat a introduit l'obligation de :

- donner lecture de la charte de l'élu local, (prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
- remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

M. le Maire précise que ces 2 documents ont d'ores et déjà été remis à chaque Conseiller lors de son arrivée ainsi que le statut de l'élu local

Il procède ensuite à la lecture de la Charte de l'Elu Local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : mardi 2 juin 2020 à 19 h – Salle Polyvalente

↳ La séance est levée à 20h30

Pour validation
le Secrétaire de séance,

Laura Ardelle



Nicolas JACQUIER

Le Maire,